Ville de
Mandeure

Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure qui aura lieu le :

Lundi 27 novembre 2023
à 18 heures
Salle du Conseil – Mairie

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2023.

Point 2 – Ressources Humaines.
2.1 Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et autres primes constituant le régime indemnitaire.
2.2 Adhésion aux missions complémentaires du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs – CDG25.
2.3 Présentation du rapport social unique.

Point 3 - Finances.
3.1 Décision modificative n° 2 au Budget Primitif 2023.
3.2 Travaux en régie – Année 2023.
3.3 Modification des tarifs de location du Centre Culturel Polyvalent et du Majestic concernant les locations :
- devanture, bar, cuisine, sanitaires et grande salle,
- grande salle, cuisine et sanitaires,
annexés au règlement de mise à disposition des salles communales.

Point 4 – Adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération.

Point 5 – Avis de la Commune de Mandeure sur le nouveau Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de Logement social (PPGDID) et convention de gestion de logements sociaux au titre des collectivités territoriales à l'échelle intercommunale.

Point 6 – Urbanisme
6.1 Alignement chemin des Pâturages – Acquisition à l'indivision RODESCHINI.

Point 7 – Avis de transfert d'affectation du temple de l'Association Cultuelle de l'Église protestante unie (ACEPU) de Mandeure-Mathay à l'ACEPU de Valentigney.

Point 8 – Rapport 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif.

Point 9 – Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Point 10 – Décision 2023/005 du 16 octobre 2023 : Marché de services de Télécommunication – Lot 01 Téléphonie fixe – Marché 19/06 – Avenant n°1 S.A. SFR.

Point 11 – Décision 2023/006 du 31 août 2023 : Marché de services de télécommunication – Lot 02 Accès Internet et Trunk SIP – Marché 19/07 STELLA TELECOM.

Point 12 – Décision 2023/007 du 25 septembre 2023 : Vérification et maintenance annuelle des extincteurs – Avenant n°1 au marché n°22/03 INCENDIE PROTECTION SÉCURITÉ.

Point 13 - Décision 2023/008 du 5 octobre 2023 : Autorisation de recours à l'emprunt travaux d'aménagement de sécurité et de la chaussée-RD437 et rue de la Papeterie CAISSE D'EPARGNE.

Point 14 – Décision 2023/009 du 20 octobre 2023 : Aménagement de sécurité et réfection de la chaussée rue de la Papeterie – Attribution du marché n°2023-02 EUROVIA BFC.

Point 15 - Divers.

Fait à Mandeure, le 20 novembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE MANDEURE 25350

Jean-Pierre HOCQUET